



CONSEIL RÉGIONAL  
**ENVIRONNEMENT  
MONTREAL**

*concertation*  
**PROMOTION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE**  
*représentation*  
**ÎLE DE MONTRÉAL**  
*sensibilisation*  
**PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**  
*projets-action*



**cremtl.qc.ca**

# Infrastructures vertes et naturelles : Pour des investissements dans l'est de l'île de Montréal

**Fiche technique**



## **Conseil régional de l'environnement de Montréal**

Maison du développement durable  
50, rue Sainte-Catherine Ouest, bureau 300  
Montréal (Québec) H2X 3V4  
Tél. : 514-842-2890  
Télec. : 514-842-6513  
[info@cremtl.qc.ca](mailto:info@cremtl.qc.ca)  
[www.cremtl.qc.ca](http://www.cremtl.qc.ca)

Le Conseil régional de l'environnement de Montréal (CRE-Montréal) est un organisme à but non lucratif indépendant, consacré à la protection de l'environnement et à la promotion du développement durable sur l'île de Montréal. Par le regroupement et la concertation de ses membres, par ses activités de sensibilisation, de représentation publique et ses différents projets-action, il contribue à l'amélioration de la qualité des milieux de vie et de l'équité sociale sur l'île de Montréal.

**Suivez-nous!**



## 27 millions \$ dépensés en plus pour l'Ouest

Afin de protéger des milieux naturels encore présents sur le territoire de l'île de Montréal, les investissements de la Ville de Montréal des dernières années pour les infrastructures vertes et naturelles ont été presque totalement destinés à l'ouest de l'Île. Moins bien loti en termes de présence d'espaces naturels, l'Est a largement moins bénéficié de tels investissements.

**Est :** Total d'aires terrestres protégées : 222 ha

- Trame verte et bleue
- Coulée verte du ruisseau De Montigny

**Dépenses : 11,8 M\$ pour l'acquisition de 43 ha**

**Ouest :** Total d'aires terrestres protégées : 718 ha

- Forêt de Senneville
- Corridor écoforestier de l'Île Bizard
- Corridor écoforestier de la rivière à l'Orme
- Rapides du Cheval Blanc
- Coulée verte du ruisseau Bertrand

**Dépenses : 38,88 M\$ pour l'acquisition de 238,77 ha**

Depuis l'adoption de la politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels en 2004, **moins d'un quart des dépenses (23 %) pour l'acquisition de terrains a été consacré à l'est de l'Île.** Il s'agit d'une différence de **27 millions de \$** en faveur de l'Ouest<sup>1</sup>.

**L'Ouest compte actuellement près de 500 ha d'aires terrestres protégées de plus que l'Est.** Pourtant, la population de l'est de l'île de Montréal a grand besoin d'espaces verts qui favorisent une meilleure qualité de l'air et une meilleure santé. En 2016, le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS)<sup>2</sup> de l'Est-de-l'Île-de-Montréal publiait des données indiquant que l'**espérance de vie** des résidents de l'est de Montréal **est raccourcie de neuf ans** par rapport aux personnes vivant dans l'**ouest** de l'île.

---

<sup>1</sup> Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal. Ville de Montréal

<sup>2</sup> <http://ici.radio-canada.ca/nouvelle/765569/esperance-vie-est-montreal-ouest-ciuss-est-ile>

## Acquérir dans l'Est pour naturaliser

L'investissement **pour le grand parc de l'Est** permettrait de rattraper en partie ce retard et de rétablir un certain équilibre et davantage d'équité pour les MontréalaisES.



### Le Grand Parc de l'Est Carte de localisation

LÉGENDE  
■ Territoire couvert par le Grand Parc de l'Est  
— Limites des arrondissements / villes

Echelle (mètres)  
0 1000 2000



Le territoire visé par le grand parc est composé **du parc-nature du Bois-d'Anjou et du Golf métropolitain d'Anjou.**

### Parc-nature du Bois-d'Anjou

- Superficie : 40 ha
- Fait partie du réseau des grands parcs de la ville de Montréal
- Acquis en 1992
- Non accessible : Il s'agit d'un des derniers parcs nature de Montréal qui n'est pas accessible aux Montréalais.
- Non aménagé

## Golf métropolitain d'Anjou

- Superficie : + de 75 ha dont environ 6 ha de plans d'eau

### Partie Sud

- Propriétaire privé
- Affectation « *industriel* » au Schéma d'aménagement et de développement (SAD) depuis 2015
- Possible agrandissement du parc industriel dans la partie sud et, donc, destruction d'une partie importante du golf

### Partie Nord-Ouest

- Affectation espace vert ou récréationnel



### Le Grand Parc de l'Est Situation actuelle

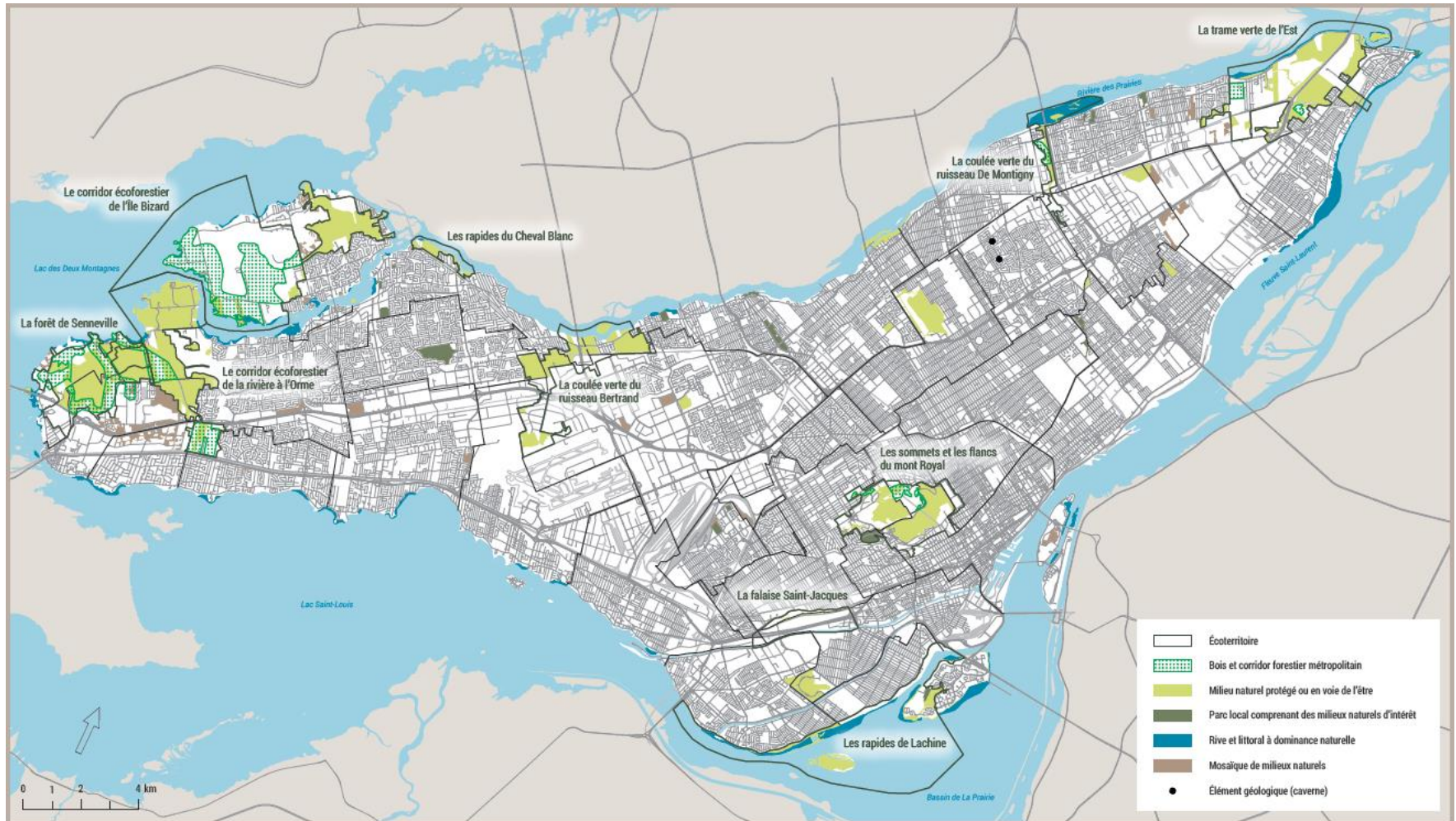


#### LÉGENDE

- Parc-nature du Bois d'Anjou
- ▨ Partie nord-ouest du Golf
- Partie sud du Golf : visé par le développement industriel
- Limites des arrondissements / villes

Echelle (mètres)  
0 100 200 300 400 500

## Carte des écoterritoires



Source : Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal, Carte 15, p.81